

du travail de nuit pour les imprimeurs de journaux. Il ne demande pas qu'on le supprime, mais croit qu'il faut augmenter les salaires.

Il se prononce, toutefois, en faveur du travail de nuit pour les autres corporations ouvrières.

La séance est suspendue à midi et renvoyée à deux heures et demie.

#### Reprise de la séance

La séance est reprise à trois heures.

Le citoyen Norguet, d'Armentières, expose les abus qui se produisent dans les manufactures. Il se plaint notamment de la façon impitoyable dont sont traités les ouvriers qui arrivent en retard seulement de quelques minutes. Il trouve évident les ames exhortantes.

Le citoyen Fauvarque, membre du bureau, lit un rapport au nom du citoyen Delcier, affecté à l'extinction de voix. Le rapport signale l'écart entre les tarifs de travail en France, et établit une comparaison avec l'Allemagne où la journée est de 8 heures, et avec l'Angleterre où elle est de 9 h. 1/2. En France, nous pourrions la fixer à 10 heures. Aujourd'hui, les ouvriers n'ont pas le temps de s'instruire.

L'orateur demande que le travail commence à 6 h, en été et à 7 heures en hiver. Il voudrait que des inspecteurs soient chargés de surveiller cette règle.

Le citoyen Blondel, délégué des peintres, du lin de Lille, se prononce en faveur de la fixation à dix heures, du travail dans les manufactures, et propose que les délégués du Nord protestent contre le litre-vac.

Le citoyen Bonne fait le tableau de la situation ouvrière de Roubaix, dans les diverses industries qui la composent.

Il ne croit pas, comme certains l'affirment, que la terrible crise actuelle est due à la situation politique, mais à l'excès de production. La production n'est plus en harmonie avec la consommation.

En 1859 la production textile de Roubaix était de 100 millions, et en 1878, elle est montée à 11 millions.

Cet excès de production est dû au progrès de la mécanique, qui, au lieu de favoriser les intérêts du travailleur, a produit un effet contraire.

Autrefois, à Roubaix, le tisserand mécanique travaillait sur un seul métier et gagnait de 20 à 25 fr. par semaine. Aujourd'hui il travaille sur deux métiers de double filage, et de sorte qu'il faut quatre pièces.

Et à cette augmentation des débouchés pour l'ouvrier, il faut ajouter une baisse de salaire, de 30 à 40 000 depuis quatre années.

Aujourd'hui, les tisseurs ne gagnent que 12 à 14 fr. par semaine, 10 000 seulement d'entre eux gagnant de 18 à 20 fr., et ce sont surtout les femmes qui sont favorisées sous ce rapport, et je ne veux pas vous dire quels sont les motifs de ces faiblesses, par respect pour l'assemblée. (Applaudissements).

Je ne parle pas des rattachements qui ne gagnent que 3 fr. par jour.

L'orateurs élèvent contre le travail de nuit, que l'on veut imposer, mais le prétende de liberté. Mais c'est la liberté de mourir de misère. (Applaudissements.) Car si l'ouvrier ne subit pas les exigences du patron il est congédié.

Il invoque aussi l'hygiène et la morale publique et cite des peignages mécaniques qui emploient les femmes et les jeunes filles à peine à l'âge de puberté. Il fait allusion aux abus commis à l'égard de celles-ci par certains chefs d'industrie, contre-maîtres, et surveillants.

Il conclut en demandant l'amélioration morale et intellectuelle des travailleurs, qui sera obtenue par l'instruction, et se résume par ces deux termes : 1<sup>e</sup> Suppression du travail de nuit, au nom de l'hygiène et de la morale publique; 2<sup>e</sup> Réglementation de la durée du travail, parce qu'il y a assez de travail.

Le citoyen Blondel, délégué de la société fraternelle de l'enseignement mutuel d'Armentières, parle en faveur de l'amélioration de la situation des femmes et des filles employées dans les manufactures.

La citoyenne Lecomte, couturière à Roubaix, présente une proposition tendant à la suppression du travail dans les couvents. (Applaudissements répétés).

Le citoyen Desquesnay, délégué de l'enseignement mutuel de l'Union du Nord, prend la parole sur la même question et se prononce dans le même sens.

Le citoyen Dubois, demande la suppression du travail dans les prisons ou au moins la fixation par l'Etat du prix du travail des détenus aux cours de la région où est situé l'établissement pénitentiaire.

Le citoyen Charlet parle en faveur de la suppression du livret d'ouvrier.

Le citoyen Lecreux, délégué des prud'hommes ouvriers de Lille, demande la révision de la loi sur le conseil des prud'hommes. Il fait l'histoire de l'institution. Il veut que le nombre des prud'hommes ouvriers soit égal à celui des patrons, et que les présidents et vice-présidents soient élus par les conseils.

Le régent demeure d'ailleurs entouré des mêmes conseillers qui ont jusqu'à ce jour assisté son auguste père dans la direction des affaires de l'Etat. L'on me dit aussi que de puissants efforts seraient faits en vue de faire revenir l'empereur Guillaume sur sa résolution, mais que ce monarque serait resté inébranlable en présence de toutes les objections qui lui ont été respectueusement soumises. Vous remarquerez qu'il s'agit là d'une sorte d'abstention en faveur de l'héritier présumptif de la couronne, toutefois avec cette très importante restriction que le prince Frédéric-Guillaume ne sera point maître de choisir ses conseillers ou bon lui semble. Les journées de Berlin ne tarderont pas sans doute à mentionner ce que je m'empresse de vous annoncer. Par là on pourra connaître quel fondement a, au juste, la nouvelle en question, que je crois me revenir d'excellente source.

#### L'INSURRECTION EN ALGERIE

Le Temps reçoit cette dépêche de Constantine, 7 juillet, 11 heures du soir.

« La tribu des Ouled-Ahbi, plus voisine de Batna que les fractions de tribu déjà insurges, est en pleine révolte. Le caïd de cette tribu, Mohammed-ben-Miras, qui se trouvait à Batna, où le retenuit une maladie, avait envoyé son jeune fils Hassem, son khalifa Ben-Daas et quelques serviteurs porter aux insurgés une lettre dans laquelle le caïd les engageait à rentrer dans l'ordre. Ce conseil n'a pas été suivi. Ils ont attaqué le bord du caïd, tué Hassem et khalifa, vivement combattu par les ouvriers tiflous, le feu a pu être éteint avant d'avoir causé des dégâts considérables. Les pertes, couvertes par plusieurs compagnies d'assurances, s'élèvent à la somme de 4,000 francs.

Les actionnaires de la Société des Tramways de Roubaix et Tourcoing se sont réunis, le 24 mai dernier, en assemblée générale annuelle.

Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1878 qui leur étaient soumis, et qui s'appliquent aux travaux de premier état-l'issuement des lignes sociales.

Ils ont, en outre, décidé le transfert de Paris à Roubaix du siège de la Société et réduit pour 1879, M. Godemant en qualité de commissaire.

Par décret du Président de la République, la vente du tabac, dit de cantine, dans l'arrondissement de Lille, est autorisée dans une zone comprise en deux subdivisions.

Le prix en est fixé à 1 fr. 50 par kilogramme, dans la 1<sup>e</sup> subdivision qui comprend les communes suivantes de l'arrondissement de Lille : Armentières, Athy, Baisieux, Bousbecque, Bouvines, Cambrai, Hallein, Hautpont, Loos, Mouscron, Neuville-en-Ferrain, Saillie, Tournai, Tourcoing, Wazinchein, Be, Warcq, Waremme-Sud, Watrelot, Werwicq-sud et Willemme.

La population de Batna demande des fusils. »

Il est écrit que cette Chambre ne pourra jamais se décider à faire les affaires du pays. Elle avait arrêté jeudi dernier qu'elle commencerait mardi prochain la discussion

du travail de nuit pour les imprimeurs de journaux. Il ne demande pas qu'on le supprime, mais croit qu'il faut augmenter les salaires.

Il se prononce, toutefois, en faveur du travail de nuit pour les autres corporations ouvrières.

La séance est suspendue à midi et renvoyée à deux heures et demie.

#### Reprise de la séance

La séance est reprise à trois heures.

Le citoyen Norguet, d'Armentières, expose les abus qui se produisent dans les manufactures. Il se plaint notamment de la façon impitoyable dont sont traités les ouvriers qui arrivent en retard seulement de quelques minutes. Il trouve évident les ames exhortantes.

Le citoyen Fauvarque, membre du bureau, lit un rapport au nom du citoyen Delcier, affecté à l'extinction de voix. Le rapport signale l'écart entre les tarifs de travail en France, et établit une comparaison avec l'Allemagne où la journée est de 8 heures, et avec l'Angleterre où elle est de 9 h. 1/2. En France, nous pourrions la fixer à 10 heures. Aujourd'hui, les ouvriers n'ont pas le temps de s'instruire.

L'orateur demande que le travail commence à 6 h, en été et à 7 heures en hiver. Il voudrait que des inspecteurs soient chargés de surveiller cette règle.

Le citoyen Blondel, délégué des peintres, du lin de Lille, se prononce en faveur de la fixation à dix heures, du travail dans les manufactures, et propose que les délégués du Nord protestent contre le litre-vac.

Le citoyen Bonne fait le tableau de la situation ouvrière de Roubaix, dans les diverses industries qui la composent.

Il ne croit pas, comme certains l'affirment, que la terrible crise actuelle est due à la situation politique, mais à l'excès de production. La production n'est plus en harmonie avec la consommation.

En 1859 la production textile de Roubaix était de 100 millions, et en 1878, elle est montée à 11 millions.

Cet excès de production est dû au progrès de la mécanique, qui, au lieu de favoriser les intérêts du travailleur, a produit un effet contraire.

Autrefois, à Roubaix, le tisserand mécanique travaillait sur un seul métier et gagnait de 20 à 25 fr. par semaine. Aujourd'hui il travaille sur deux métiers de double filage, et de sorte qu'il faut quatre pièces.

Et à cette augmentation des débouchés pour l'ouvrier, il faut ajouter une baisse de salaire, de 30 à 40 000 depuis quatre années.

C'est la citoyenne Lecomte, couturière à Roubaix, qui vient demander la suppression des couvents, qui est suspendue à midi et demi.

» A la reprise de la séance à trois heures et demie, plus de la moitié des auditeurs du bureau sont défaits.

Les orateurs se font entendre sur la réglementation des heures de travail, ils demandent qu'il soit réduit à dix heures par jour pour les hommes, à huit heures pour les femmes et qu'en dehors du service des journaux, il soit complètement abolé la nuit.

Le citoyen Blondel, délégué des peintres, du lin de Lille, se prononce en faveur de la fixation à dix heures, du travail dans les manufactures, et propose que les délégués du Nord protestent contre le litre-vac.

Le citoyen Bonne fait le tableau de la situation ouvrière de Roubaix, dans les diverses industries qui la composent.

Il ne croit pas, comme certains l'affirment, que la terrible crise actuelle est due à la situation politique, mais à l'excès de production. La production n'est plus en harmonie avec la consommation.

En 1859 la production textile de Roubaix était de 100 millions, et en 1878, elle est montée à 11 millions.

Cet excès de production est dû au progrès de la mécanique, qui, au lieu de favoriser les intérêts du travailleur, a produit un effet contraire.

Autrefois, à Roubaix, le tisserand mécanique travaillait sur un seul métier et gagnait de 20 à 25 fr. par semaine. Aujourd'hui il travaille sur deux métiers de double filage, et de sorte qu'il faut quatre pièces.

Et à cette augmentation des débouchés pour l'ouvrier, il faut ajouter une baisse de salaire, de 30 à 40 000 depuis quatre années.

C'est la citoyenne Lecomte, couturière à Roubaix, qui vient demander la suppression des couvents, qui est suspendue à midi et demi.

» A la reprise de la séance à trois heures et demie, plus de la moitié des auditeurs du bureau sont défaits.

Les orateurs se font entendre sur la réglementation des heures de travail, ils demandent qu'il soit réduit à dix heures par jour pour les hommes, à huit heures pour les femmes et qu'en dehors du service des journaux, il soit complètement abolé la nuit.

Le citoyen Blondel, délégué des peintres, du lin de Lille, se prononce en faveur de la fixation à dix heures, du travail dans les manufactures, et propose que les délégués du Nord protestent contre le litre-vac.

Le citoyen Bonne fait le tableau de la situation ouvrière de Roubaix, dans les diverses industries qui la composent.

Il ne croit pas, comme certains l'affirment, que la terrible crise actuelle est due à la situation politique, mais à l'excès de production.

En 1859 la production textile de Roubaix était de 100 millions, et en 1878, elle est montée à 11 millions.

Cet excès de production est dû au progrès de la mécanique, qui, au lieu de favoriser les intérêts du travailleur, a produit un effet contraire.

Autrefois, à Roubaix, le tisserand mécanique travaillait sur un seul métier et gagnait de 20 à 25 fr. par semaine. Aujourd'hui il travaille sur deux métiers de double filage, et de sorte qu'il faut quatre pièces.

Et à cette augmentation des débouchés pour l'ouvrier, il faut ajouter une baisse de salaire, de 30 à 40 000 depuis quatre années.

C'est la citoyenne Lecomte, couturière à Roubaix, qui vient demander la suppression des couvents, qui est suspendue à midi et demi.

» A la reprise de la séance à trois heures et demie, plus de la moitié des auditeurs du bureau sont défaits.

Les orateurs se font entendre sur la réglementation des heures de travail, ils demandent qu'il soit réduit à dix heures par jour pour les hommes, à huit heures pour les femmes et qu'en dehors du service des journaux, il soit complètement abolé la nuit.

Le citoyen Blondel, délégué des peintres, du lin de Lille, se prononce en faveur de la fixation à dix heures, du travail dans les manufactures, et propose que les délégués du Nord protestent contre le litre-vac.

Le citoyen Bonne fait le tableau de la situation ouvrière de Roubaix, dans les diverses industries qui la composent.

Il ne croit pas, comme certains l'affirment, que la terrible crise actuelle est due à la situation politique, mais à l'excès de production.

En 1859 la production textile de Roubaix était de 100 millions, et en 1878, elle est montée à 11 millions.

Cet excès de production est dû au progrès de la mécanique, qui, au lieu de favoriser les intérêts du travailleur, a produit un effet contraire.

Autrefois, à Roubaix, le tisserand mécanique travaillait sur un seul métier et gagnait de 20 à 25 fr. par semaine. Aujourd'hui il travaille sur deux métiers de double filage, et de sorte qu'il faut quatre pièces.

Et à cette augmentation des débouchés pour l'ouvrier, il faut ajouter une baisse de salaire, de 30 à 40 000 depuis quatre années.

C'est la citoyenne Lecomte, couturière à Roubaix, qui vient demander la suppression des couvents, qui est suspendue à midi et demi.

» A la reprise de la séance à trois heures et demie, plus de la moitié des auditeurs du bureau sont défaits.

Les orateurs se font entendre sur la réglementation des heures de travail, ils demandent qu'il soit réduit à dix heures par jour pour les hommes, à huit heures pour les femmes et qu'en dehors du service des journaux, il soit complètement abolé la nuit.

Le citoyen Blondel, délégué des peintres, du lin de Lille, se prononce en faveur de la fixation à dix heures, du travail dans les manufactures, et propose que les délégués du Nord protestent contre le litre-vac.

Le citoyen Bonne fait le tableau de la situation ouvrière de Roubaix, dans les diverses industries qui la composent.

Il ne croit pas, comme certains l'affirment, que la terrible crise actuelle est due à la situation politique, mais à l'excès de production.

En 1859 la production textile de Roubaix était de 100 millions, et en 1878, elle est montée à 11 millions.

Cet excès de production est dû au progrès de la mécanique, qui, au lieu de favoriser les intérêts du travailleur, a produit un effet contraire.

Autrefois, à Roubaix, le tisserand mécanique travaillait sur un seul métier et gagnait de 20 à 25 fr. par semaine. Aujourd'hui il travaille sur deux métiers de double filage, et de sorte qu'il faut quatre pièces.

Et à cette augmentation des débouchés pour l'ouvrier, il faut ajouter une baisse de salaire, de 30 à 40 000 depuis quatre années.

C'est la citoyenne Lecomte, couturière à Roubaix, qui vient demander la suppression des couvents, qui est suspendue à midi et demi.

» A la reprise de la séance à trois heures